



Elever quelques cochons, sans être professionnel

Par **Gaetano**, le **30/01/2014** à **02:08**

Bonjour, je souhaite élever quelques cochons. Cela est-il possible sans avoir le statut d'agriculteur ? Quelles sont les limites d'animaux autorisées si cela est un simple passe-temps, puisqu'il ne s'agit pas de ma profession ? Dans mon cas, il s'agit d'un maximum d'une dizaine de cochons, en milieu rural, et à l'extérieur.

J'ai lu sur internet qu'avec un seul cochon, aucune déclaration d'aucune sorte n'était obligatoire... Cela est-il vrai ?

J'imagine qu'il y a une réglementation là-dessus, notamment pour encadrer ceux qui ont des cochons d'agrément.

Merci de votre aide !

Par **PMO68**, le **11/04/2014** à **20:32**

[fluo]bonjour[/fluo]

Ce sont les services de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) du département dans lequel vous vivez qui sont chargés de faire respecter la réglementation concernant l'élevage de porcs. Adressez-vous à eux !